

COMPTAFRANCE

**Certifié conforme
à l'original**

Société d'expertise comptable et de commissariat aux comptes

Société Anonyme au capital de 1 378 016 €

Siège social : 10, Rue Georges Pompidou - 18 000 BOURGES

-----*-----

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 8 septembre 2010

-----*-----

L'an deux mil dix,
Le huit septembre,
A dix heures trente,

Les administrateurs se sont réunis à l'Hôtel Mercure, 44, Quai Barentin, 45000 ORLEANS, à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de ce jour.

Il résulte du registre de présence, signé par les administrateurs à leur entrée en séance, que sont présents :

- Monsieur Olivier ALLEAU,
- Monsieur Olivier BATUT,
- Monsieur Eric GAUTHIER
- Monsieur Dominique LECOMTE,
- Madame Marie-Jeannine OLLIER,

Tous les administrateurs étant présents, le Conseil peut valablement délibérer.

Suite aux démissions de Messieurs Eric GAUTHIER et Dominique LECOMTE et de Madame Christiane AUCHERE de leurs mandats d'administrateurs, l'Assemblée Générale Ordinaire qui vient de se tenir ce même jour a désigné aux fonctions d'administrateurs Messieurs Olivier ALLEAU, Olivier BATUT, Eric GAUTHIER, Dominique LECOMTE et Madame Marie-Jeannine OLLIER ; Monsieur Dominique LECOMTE ayant également présenté sa démission de ses fonctions de Président Directeur Général.

Le Conseil décide, à l'unanimité, de nommer Monsieur Eric GAUTHIER aux fonctions de Président du Conseil d'Administration pour toute la durée de son mandat d'administrateur. Monsieur Eric GAUTHIER remercie le Conseil de la confiance qu'il lui témoigne en le nommant à ces fonctions qu'il déclare accepter.

Monsieur le Président exerce ses pouvoirs conformément à la Loi et à l'article 15 des statuts.

Conformément aux dispositions des articles 15 et 16 des statuts, le Conseil d'Administration, décide, à l'unanimité, d'opter pour le cumul des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général.

En conséquence de cette décision, Monsieur Eric GAUTHIER, Président du Conseil d'Administration, assure ainsi la Direction Générale de la société.

✓ *[Signature]*

Le Conseil d'Administration décide que Monsieur Eric GAUTHIER ne sera pas rémunéré au titre de son mandat de Président Directeur Général.

En outre et indépendamment de ses fonctions de Président Directeur Général, Monsieur Eric GAUTHIER conservera le bénéfice de son contrat de travail de Directeur de bureau, lequel se poursuivra dans les mêmes conditions. En conséquence, Monsieur Eric GAUTHIER continuera de percevoir, au titre de son emploi salarié de la société, une rémunération définie dans son contrat de travail.

Monsieur le Président rappelle ensuite que les statuts de la société, au 3^{ème} alinéa de l'article 16, prévoient la possibilité de désigner un ou deux Directeurs Généraux Délégués parmi les experts comptables et commissaires aux comptes membres de la société.

Monsieur le Président fait connaître au Conseil qu'il lui paraît souhaitable que deux Directeurs Généraux Délégués l'assistent dans ses fonctions et propose au Conseil de nommer à ces postes :

- Madame Marie-Jeannine OLLIER, Expert Comptable, Commissaire aux comptes, demeurant Le Petit Brétigny, 18500 SAINTE-THORETTE, administrateur de la société.
- Et Monsieur Olivier BATUT, Expert Comptable, Commissaire aux comptes, demeurant 37, Rue Pétiinaud Beaupeyrat, 87000 LIMOGES, administrateur de la société,

Le Conseil décide, à l'unanimité, de nommer Madame Marie-Jeannine OLLIER aux fonctions de Directeur Général Délégué de la société pour une durée de cinq ans expirant à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2014 ; Madame Marie-Jeannine OLLIER n'ayant pas pris part au vote.

Madame Marie-Jeannine OLLIER remercie le Conseil de la confiance qu'il lui témoigne en la nommant à ces fonctions qu'elle déclare accepter.

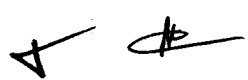
Le Conseil décide que Madame Marie-Jeannine OLLIER ne sera pas rémunérée au titre de son mandat de Directeur Général Délégué.

En outre et indépendamment de ses fonctions de Directeur Général Délégué, Madame Marie-Jeannine OLLIER conservera le bénéfice de son contrat de travail de Secrétaire Générale, lequel se poursuivra dans les mêmes conditions. En conséquence, Madame Marie-Jeannine OLLIER continuera de percevoir, au titre de son emploi salarié de la société, une rémunération définie dans son contrat de travail.

Puis le Conseil décide, à l'unanimité, de nommer Monsieur Olivier BATUT aux fonctions de Directeur Général Délégué de la société pour une durée de cinq ans expirant à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2014 ; Monsieur Olivier BATUT n'ayant pas pris part au vote.

Monsieur Olivier BATUT remercie le Conseil de la confiance qu'il lui témoigne en le nommant à ces fonctions qu'il déclare accepter.

Le Conseil décide que Monsieur Olivier BATUT ne sera pas rémunéré au titre de son mandat de Directeur Général Délégué.

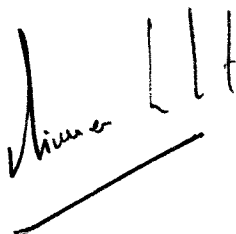


En outre et indépendamment de ses fonctions de Directeur Général Délégué, Monsieur Olivier BATUT conservera le bénéfice de son contrat de travail de Directeur de bureau, lequel se poursuivra dans les mêmes conditions. En conséquence, Monsieur Olivier BATUT continuera de percevoir, au titre de son emploi salarié de la société, une rémunération définie dans son contrat de travail.

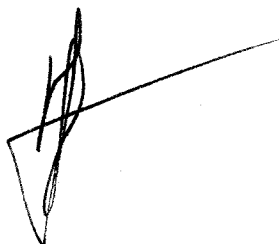
Plus rien n'étant à délibérer, la séance est levée à onze heures.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le Président et un administrateur.

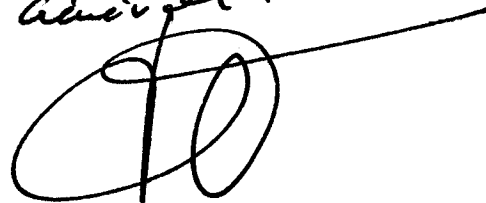
Bien pour acceptation des
fonctions de Directeur Général Délégué

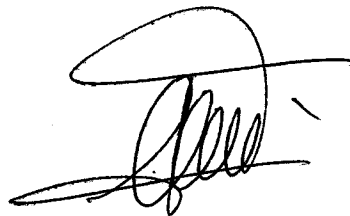

Président

Bien pour acceptation des
fonctions de Directeur Général Délégué



Bien pour acceptation des
fonctions de
Président Directeur
Général.







COMPTAFRANCE

Société d'expertise comptable et de Commissariat aux comptes

Société Anonyme au capital de 1 378 016 Euros

Siège social : 10, Rue Georges Pompidou - 18 000 BOURGES

RCS BOURGES : B 382 675 551

**Certifié conforme
à l'original****ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE****DU 8 SEPTEMBRE 2010**

L'an deux mille dix,

Le huit septembre,

A neuf heures,

Les actionnaires se sont réunis en assemblée générale ordinaire, à l'Hôtel Mercure, 44, Quai Barentin, 45000 ORLEANS, sur la convocation qui leur a été faite par courrier recommandé en date du 24 août 2010.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été émargée à leur entrée en séance, par chacun des actionnaires présents ainsi que par les représentants et les mandataires des actionnaires non présents.

Monsieur Dominique LECOMTE préside la séance en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

Monsieur Eric GAUTHIER et Madame Christiane AUCHERE, deux actionnaires présents et acceptants, représentant tant par eux-mêmes que comme mandataires le plus grand nombre de voix, sont appelés aux fonctions de scrutateurs.

Madame Marie-Jeannine OLLIER est désignée comme secrétaire par le Président et les scrutateurs.

Le bureau ainsi constitué, le Président constate, d'après la feuille de présence arrêtée et certifiée exacte par les membres du bureau, que les actionnaires présents ou représentés possèdent plus du cinquième des actions ayant le droit de vote et qu'ainsi, l'Assemblée, régulièrement constituée, peut valablement délibérer.

Monsieur le Président rappelle que l'ordre du jour est le suivant :

- Quitus aux trois administrateurs démissionnaires,
- Nomination de cinq administrateurs,
- Questions diverses.

Monsieur le Président dépose ensuite sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les copies des lettres de convocation adressées sous la forme recommandée à chaque actionnaire, et au Commissaire aux comptes, auxquelles sont joints les récépissés postaux,
- la feuille de présence revêtue de la signature des membres du bureau et à laquelle sont annexés les pouvoirs des actionnaires représentés,

[Signatures]

- 68
- le rapport du Conseil d'Administration,
 - le projet des résolutions qui seront soumises au vote de l'assemblée.

Le Président rappelle que le rapport du Conseil d'Administration et le projet des résolutions, ont été tenus à la disposition des actionnaires dans les délais prescrits par la Loi. L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Lecture est ensuite donnée du rapport du Conseil, puis le Président offre la parole à tout actionnaire qui voudrait la prendre.

Après échange de vues, Monsieur le Président fournit les précisions supplémentaires qui lui sont demandées.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de Madame Christiane AUCHERE de ses fonctions d'administrateur, à effet au jour de la présente assemblée.
Elle lui donne plus particulièrement quitus pour l'accomplissement de son mandat d'administrateur.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de Monsieur Eric GAUTHIER de ses fonctions d'administrateur, à effet au jour de la présente assemblée.
Elle lui donne plus particulièrement quitus pour l'accomplissement de son mandat d'administrateur.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de Monsieur Dominique LECOMTE de ses fonctions d'administrateur, à effet au jour de la présente assemblée.
Elle lui donne plus particulièrement quitus pour l'accomplissement de son mandat d'administrateur.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de la candidature de Monsieur Olivier ALLEAU, Expert Comptable, Commissaire aux comptes, demeurant 22 bis, Rue du Val Violet, 37300 JOUE LES TOURS, aux fonctions d'administrateur.

[Handwritten signatures]

Elle nomme Monsieur Olivier ALLEAU aux fonctions d'administrateur de la société et cela pour une durée de cinq exercices venant à expiration lors de l'Assemblée Générale devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2014.

Monsieur Olivier ALLEAU déclare accepter ces fonctions et ne tomber sous le coup d'aucune incapacité, incompatibilité ou déchéance prévues par la Loi.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de la candidature de Monsieur Olivier BATUT, Expert Comptable, Commissaire aux comptes, demeurant 37, Rue Pétiinaud Beaupeyrat, 87000 LIMOGES, aux fonctions d'administrateur.

Elle nomme Monsieur Olivier BATUT aux fonctions d'administrateur de la société et cela pour une durée de cinq exercices venant à expiration lors de l'Assemblée Générale devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2014.

Monsieur Olivier BATUT déclare accepter ces fonctions et ne tomber sous le coup d'aucune incapacité, incompatibilité ou déchéance prévues par la Loi.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de la candidature de Monsieur Eric GAUTHIER, Expert Comptable, Commissaire aux comptes, demeurant 424, Route des Forêts, La Rose, 18110 SAINT MARTIN D'AUXIGNY, aux fonctions d'administrateur.

Elle nomme Monsieur Eric GAUTHIER aux fonctions d'administrateur de la société et cela pour une durée de cinq exercices venant à expiration lors de l'Assemblée Générale devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2014.

Monsieur Eric GAUTHIER déclare accepter ces fonctions et ne tomber sous le coup d'aucune incapacité, incompatibilité ou déchéance prévues par la Loi.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de la candidature de Monsieur Dominique LECOMTE, Expert Comptable, Commissaire aux comptes, demeurant Kéringant – Saint Quay Perros, 22700 PERROS GUIREC, aux fonctions d'administrateur.

Elle nomme Monsieur Dominique LECOMTE aux fonctions d'administrateur de la société et cela pour une durée de cinq exercices venant à expiration lors de l'Assemblée Générale devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2014.

Monsieur Dominique LECOMTE déclare accepter ces fonctions et ne tomber sous le coup d'aucune incapacité, incompatibilité ou déchéance prévues par la Loi.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

NMO   

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de la candidature de Madame Marie-Jeannine OLLIER, Expert Comptable, Commissaire aux comptes, demeurant Le Petit Brétigny, 18500 SAINTE-THORETTE, aux fonctions d'administrateur.

Elle nomme Madame Marie-Jeannine OLLIER aux fonctions d'administrateur de la société et cela pour une durée de cinq exercices venant à expiration lors de l'Assemblée Générale devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2014.

Madame Marie-Jeannine OLLIER déclare accepter ces fonctions et ne tomber sous le coup d'aucune incapacité, incompatibilité ou déchéance prévues par la Loi.

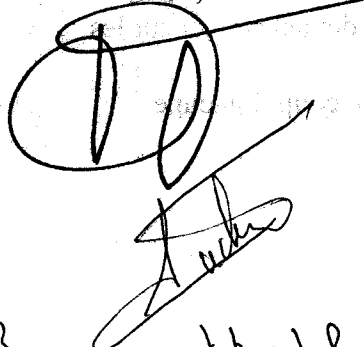
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal pour l'accomplissement des formalités légales.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à neuf heures trente.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par les membres du bureau,

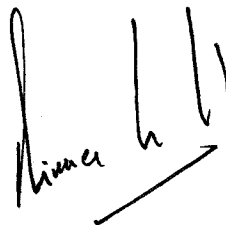
Les scrutateurs,



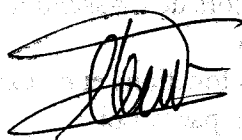
Bon pour acceptation des fonctions
d'Administrateur



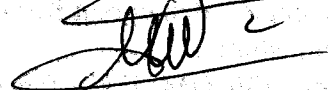
Bon pour acceptation des fonctions
d'administrateur



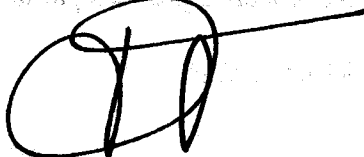
Le Président,



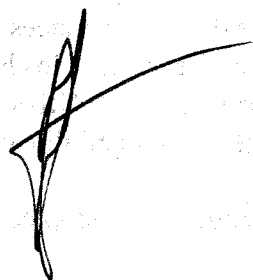
Bon pour acceptation des
fonctions d'administrateur



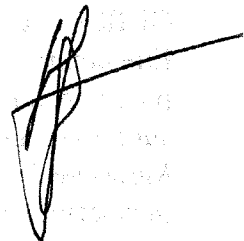
Bon pour acceptation
des fonctions
d'administrateur



La secrétaire



Bon pour acceptation
des fonctions
d'administrateur



COMPTAFRANCE

Société d'expertise comptable et de commissariat aux comptes

Société Anonyme au capital de 1 378 016 €

Siège social : 10, Rue Georges Pompidou - 18 000 BOURGES

**Certifié conforme
à l'original**

-----*

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 27 septembre 2010

-----*

L'an deux mil dix,
Le vingt sept septembre,
A neuf heures quarante cinq,

Les administrateurs se sont réunis au siège social, à l'issue de l'Assemblée Générale Extraordinaire de ce jour.

Il résulte du registre de présence, signé par les administrateurs à leur entrée en séance, que sont présents :

- Monsieur Olivier ALLEAU,
- Monsieur Olivier BATUT,
- Monsieur Eric GAUTHIER
- Monsieur Dominique LECOMTE,
- Madame Marie-Jeannine OLLIER,

Tous les administrateurs étant présents, le Conseil peut valablement délibérer.

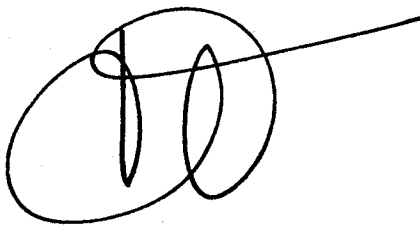
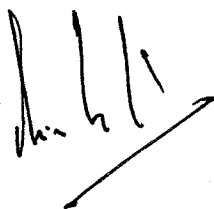
Monsieur le Président rappelle que l'Assemblée Générale Extraordinaire qui vient de se tenir ce même jour a décidé de créer une fonction de Vice-Président à titre honorifique n'ayant aucun pouvoir pour engager la société à l'égard des tiers.

Monsieur le Président propose, en vertu de l'article 16 bis des statuts ainsi créé par ladite Assemblée, la nomination de Dominique LECOMTE aux fonctions de Vice-Président.

Après discussions, le Conseil décide, à l'unanimité, de nommer Monsieur Dominique LECOMTE aux fonctions de Vice-Président pour toute la durée de son mandat d'administrateur, Monsieur Dominique LECOMTE n'ayant pas pris part au vote.
Monsieur Dominique LECOMTE déclare accepter ses fonctions.

Plus rien n'étant à délibérer, la séance est levée à dix heures quinze.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le Président et un administrateur.



COMPTAFRANCE

Société d'expertise comptable et de Commissariat aux comptes

Société Anonyme au capital de 1 378 016 Euros

Siège social : 10, Rue Georges Pompidou - 18 000 BOURGES

RCS BOURGES : B.382 675 551

**Certifié conforme
à l'original**

-----*

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 27 SEPTEMBRE 2010

-----*

L'an deux mille dix,
Le vingt sept septembre,
A neuf heures,

Les actionnaires se sont réunis en assemblée générale extraordinaire au siège social, sur la convocation qui leur a été faite par courrier recommandé en date du 10 septembre 2010.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été émarginée à leur entrée en séance, par chacun des actionnaires présents ainsi que par les représentants et les mandataires des actionnaires non présents.

Monsieur Eric GAUTHIER préside la séance en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

Messieurs Olivier ALLEAU et Olivier BATUT, deux actionnaires présents et acceptants, représentant tant par eux-mêmes que comme mandataires le plus grand nombre de voix, sont appelés aux fonctions de scrutateurs.

Madame Marie-Jeannine OLLIER est désignée comme secrétaire par le Président et les scrutateurs.

Le bureau ainsi constitué, le Président constate, d'après la feuille de présence arrêtée et certifiée exacte par les membres du bureau, que les actionnaires présents ou représentés possèdent plus du quart des actions ayant le droit de vote et qu'ainsi, l'Assemblée, régulièrement constituée, peut valablement délibérer.

Monsieur le Président rappelle que l'ordre du jour est le suivant :

- Création d'une fonction de Vice-Président,
- Modifications corrélatives des statuts,
- Pouvoirs.

Monsieur le Président dépose ensuite sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les copies des lettres de convocation adressées sous la forme recommandée à chaque actionnaire et au Commissaire aux comptes, auxquelles sont joints les récépissés postaux,

[Signature]

[Signature]

[Signature]

[Signature]

- la feuille de présence revêtue de la signature des membres du bureau et à laquelle sont annexés les pouvoirs des actionnaires représentés,
- le rapport du Conseil d'Administration,
- le projet des résolutions qui seront soumises au vote de l'assemblée.

Le Président rappelle que le rapport du Conseil d'Administration et le projet des résolutions, ont été tenus à la disposition des actionnaires dans les délais prescrits par la Loi. L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Lecture est ensuite donnée du rapport du Conseil, puis le Président offre la parole à tout actionnaire qui voudrait la prendre.

Après échange de vues, Monsieur le Président fournit les précisions supplémentaires qui lui sont demandées.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration, décide de créer une fonction de Vice-Président à titre honorifique n'ayant aucun pouvoir pour engager la société à l'égard des tiers.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

En conséquence de la résolution qui précède, l'Assemblée Générale Extraordinaire décide de créer un article 16 bis dans les statuts de la société :

Article 16 bis - Vice-Président

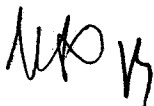
Le Conseil d'Administration peut nommer à titre honorifique un ou plusieurs Vice-Présidents qui n'auront aucun pouvoir pour engager la société à l'égard des tiers.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour effectuer tous dépôts, formalités et publications nécessaires.

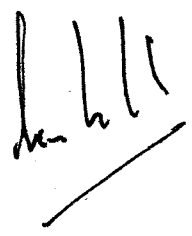
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.



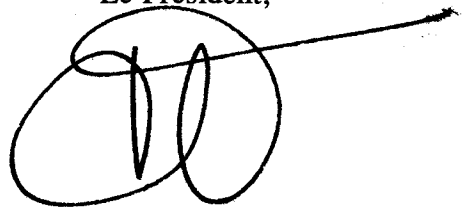
Rien n'étant plus à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à neuf heures quarante cinq.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par les membres du bureau.

Les scrutateurs,



Le Président,



La secrétaire

